Image not found or type unknown

La bonne foi ne suffit pas à obtenir une remise totale des majorations dues à l'Urssaf

Jurisprudence publié le **02/09/2020**, vu **1509 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'employeur ne peut obtenir une remise intégrale des majorations de retard qu'en établissant la survenance d'un événement irrésistible et extérieur.

Les conditions de remise des majorations de retard par l'Urssaf diffèrent selon le type de majoration: si le retard de paiement des cotisations excède 30 jours, la majoration complémentaire (loyer de l'argent) ne peut être remise qu'en cas d'événement présentant un caractère irrésistible et extérieur alors que la survenance d'un tel événement n'est pas exigée pour la remise de la majoration principale.

Le juge appelé à statuer sur une demande de remise doit donc distinguer selon la nature des majorations dont la remise est sollicitée (Cass. 2e civ. 10-3-2016 n° 15-13.713 F-PB).

Ainsi, dans l'espèce du 28 mai, le tribunal n'aurait pas dû accorder une remise intégrale des majorations de retard en se fondant sur la seule bonne foi de l'entreprise (résultant de la réelle difficulté juridique de la question soulevée par l'employeur). Pour la remise de la majoration complémentaire, il aurait dû, en outre, constater la survenance d'un événement présentant un caractère irrésistible et extérieur.

Cass. 2e civ. 28-5-2020 n° 18-25.942 F-D

Source : efl.fr

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Guide pratique de la SARL
- Saisir le Conseil de Prud'hommes
- Sanctionner un salarié
- Licencier un salarié pour faute
- Modifier un contrat de travail

- Mentions obligatoires d'une fiche de paie
- Exemple de fiche de paie
- Qu'est-ce que la déclaration sociale nominative (DSN) ?
- Contestation d'une fiche de paie : procédure à suivre
- Quel est le salaire minimum à verser à un salarié ?
- Peut-on fixer une rémunération différente pour des salariés effectuant le même travail ?
- Comment calculer les heures supplémentaires ?

- Heures supplémentaires : rémunération ou repos compensateur ?
- Heures supplémentaires exonérées : dans quels cas ?
- Les différentes primes salariales
- Suppression d'une prime : conditions
- Comment déterminer la classification professionnelle du salarié ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés